

Guide de
prévention
des incendies
en forêt

Pour éviter que
votre foyer
ne se consume!



Ville de
Saguenay

Mot du maire

Au nom du conseil municipal, c'est avec grande satisfaction et beaucoup d'enthousiasme que je vous présente le tout dernier projet de prévention mis de l'avant dans le but de sensibiliser davantage quant au danger que représentent les risques de feux de forêt sur le territoire de Saguenay. Guidé par un souci constant de mieux servir les citoyens qui pourraient être affectés par ce type de sinistre et aussi pour assumer notre rôle fondamental comme organisme de service public en gestion des risques, nous avons élaboré le projet de prévention en zone périurbaine qu'est le *Guide de prévention des incendies en forêt*.

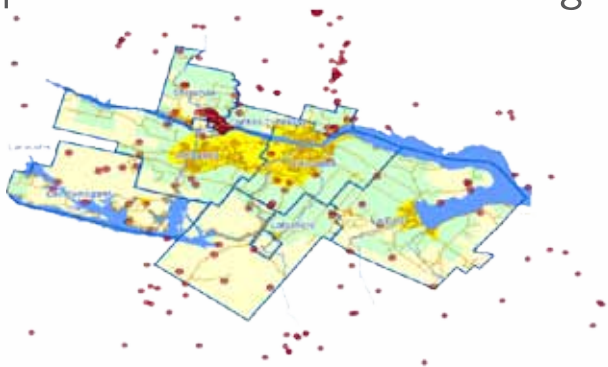
Celui-ci trouve son inspiration dans les orientations gouvernementales en matière de sécurité civile, dans un contexte de développement durable. Il vise à maximiser la sécurité des citoyens ainsi que la préservation de leurs biens, tout en assurant la protection de la ressource forestière. Il est également important de s'assurer que nos services d'urgence soient en mesure d'intervenir rapidement et de manière sécuritaire.

Somme toute, il s'agit de l'une des nombreuses manières que nous avons choisies pour démontrer que la devise de notre équipe municipale est bel et bien *Au service du citoyen!*



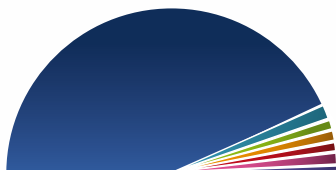
Jean Tremblay
Maire de Saguenay

Les feux de forêt: un risque bien présent sur le territoire de Saguenay



Sur cette carte de la ville de Saguenay, tous les points rouges représentent un feu de forêt confirmé par la SOPFEU de 1994 à 2010. Entre 2001 et 2010, il y a eu 48 feux de forêt sur le territoire de Saguenay.

La situation de Saguenay face aux risques de feux de forêt



La zone périurbaine forestière de Saguenay représente 482,83 km² des 1 166 km² de la ville. Plus du tiers du territoire constitue donc un milieu forestier. De plus, des 174 rues privées de la ville, 157 sont situées dans la zone forestière. L'occupation du sol de la zone périurbaine augmente de manière significative le niveau de risque des habitations de ces secteurs.

■	97 % Résidentiels : 3 452
■	1.2 % Commerciaux : 45
■	0.37 % Services : 13
■	0.39 % Industriels : 14
■	0.34 % Institutionnels : 12
■	0.48 % Récréatifs : 17
■	0.08 % Agricoles : 3

Présentation de la démarche

Votre Service de sécurité incendie Division gestion d'analyse des risques est fier de vous présenter ce guide qui, nous l'espérons, vous aidera à prévenir les incendies en forêt. Nos grandes préoccupations: accroître la sécurité des résidents, augmenter le niveau de sécurité des intervenants d'urgence, renforcer la protection des biens et favoriser la conservation des ressources forestières. Bien qu'il puisse rendre nécessaires certains travaux, le projet *Forêt sécuritaire*, que nous vous présentons ici, établira des bases encore plus solides en matière de sécurité publique.

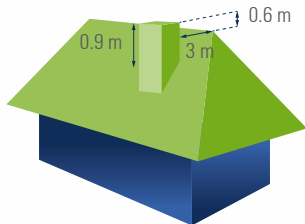
La publication *Intelli-feu*

La publication *Intelli-feu* est un guide approuvé permettant d'établir des méthodes et des stratégies d'évaluation, d'analyse et de limitation des risques d'incendie de forêt dans les interfaces entre zones bâties et espaces naturels.

Intelli-feu : la stratégie à suivre

- . Élaguez les branches des arbres pour qu'elles soient à plus d'un mètre du sol.
- . Entreposez le bois de chauffage à une bonne distance de la demeure.
- . Pour enlever des arbres qui se trouveraient trop près de votre résidence, veuillez vous renseigner auprès de la Division des permis et programmes de la Ville de Saguenay en composant le **418 698-3112**, afin de savoir si votre projet peut être réalisé.
- . Gardez les branches loin des lignes d'énergie électrique (faites-les enfouir si possible).
- . Enlevez la broussaille et tondez le gazon.
- . Indiquez clairement votre nom et numéro de lot pour en faciliter l'identification.
- . Assurez-vous que votre entrée privée soit assez large pour accomoder les véhicules d'urgence.
- . Fournissez une sortie d'urgence additionnelle.
- . Utilisez un cendrier ou un tonneau de brûlage conforme à la réglementation (non combustible muni d'un pare-étincelles).
- . Dégagez l'entrée privée pour qu'il n'y ait aucun arbre à moins de 3 ou 4 mètres.
- . Installez la cheminée en respectant le code du bâtiment et en utilisant des écrans pare-étincelles.
- . Grillagez l'avant-toit et les gouttières.
- . Grillagez les vérandas et les balcons et fermez les vides sanitaires (espace entre le sol et le plancher bas).
- . Placez les citernes compressibles à propane de manière à ce que la valve soit dans la direction opposée à la demeure.
- . Ayez un toit et des murs extérieurs résistant au feu.

Exemple d'aménagement selon *Intelli-feu*



Une cheminée est source potentielle de feu de forêt: plusieurs résidences érigées en zone périurbaine sont munies d'une cheminée. Assurez-vous que cette dernière ne soit pas la cause d'un incendie de forêt.

La classification des feux de forêt

Les feux de profondeur

- Ce type de feu se déplace dans la couche organique du sol, il est persistant et difficile à détecter et à éteindre.

Les feux de surface

- Ce type de feu brûle le tapis forestier (arbustes) et il se propage rapidement en présence de vent.

Les feux de cime

- Ce type de feu brûle les branches et le feuillage supérieurs ainsi que les combustibles de surface au sol. En fait il s'agit d'un feu de surface de haute intensité qui se propage à la cime des arbres. Confronté à des vents violents, il se propage rapidement et est difficile à contrôler.

Le triangle du feu en zone périurbaine

Le triangle du feu en milieu forestier est constitué de trois éléments, soit: la topographie, la température et le combustible.

Deux de ces éléments ne sont pas sous notre contrôle : il s'agit de la topographie et de la température.

Par contre, nous pouvons intervenir au niveau du combustible en utilisant des matériaux résistants au feu et en enlevant les débris forestiers au sol (arbres morts, branches, etc.)

Une résidence située au sommet d'une élévation est plus vulnérable qu'une maison érigée en base de talus.



Évaluez le niveau de risque de votre résidence en fonction d'*Intelli-feu*

- 1 Utilisez la fiche d'évaluation des risques pour le bâtiment et le site.
- 2 Évaluez l'accessibilité de votre chemin d'accès.

Est-ce prescrit par la loi? **ABSOLUMENT!**

Selon le chapitre VI de la *Loi sur la sécurité incendie*, le ministère de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie. Un de ses rôles est de donner les grandes orientations aux autorités régionales et locales concernant la prévention, la formation des effectifs, la préparation des interventions et les secours. La Ville de Saguenay assume sa responsabilité lorsqu'il s'agit de la sécurité des citoyens et de leur patrimoine. Rappelons également que la Ville de Saguenay détient le statut d'autorité régionale; c'est dans cette optique que le schéma de couverture des risques a été réalisé.

Formulaire d'évaluation des risques pour le bâtiment et le site

En rédigeant le formulaire, vous obtiendrez deux résultats, soit un pour votre bâtiment et un autre pour votre terrain. Ces résultats vous procureront des informations au niveau de la résilience¹ de votre habitation face à un incendie forestier.

Identifiez les éléments qui se méritent une cote élevée et sur lesquels vous serez en mesure d'intervenir afin d'améliorer votre résistance au feu. **Avant d'entreprendre des travaux, renseignez-vous auprès de la Ville en composant le 418 698-3112, afin de savoir si votre projet peut être réalisé.** En effet, quelques règlements municipaux ainsi que diverses lois provinciales régissent les activités en zone périurbaine.

Si vous avez des interrogations quant à l'interprétation de certains éléments du formulaire, vous pouvez vous référer à la publication *Intelli-feu* disponible sur le site Internet de la Ville de Saguenay, dans la section Pompiers.

8

1 **Résilience:** capacité d'un système, d'une collectivité potentiellement exposée à la manifestation d'un risque (aléa) à s'adapter en résistant ou en changeant en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.

La réglementation pour les feux à ciel ouvert

La Ville de Saguenay dispose d'un règlement municipal sur la sécurité incendie VS-R-2010-37.

Il est permis de faire des feux extérieurs lorsqu'un foyer conforme est utilisé (article 26, paragraphe 15, VS-R-2010-37). Par contre, pour faire un feu de joie, un feu de champ, un feu de broussailles, un brûlage d'abattis, un feu de branches, vous DEVEZ vous procurer une autorisation pour feu en plein air (article 26, VS-R-2010-37). Ce formulaire est disponible dans tous les bureaux d'arrondissement et les points de service de la Ville de Saguenay ainsi qu'à l'administration du Service de sécurité incendie au 444, boulevard de l'Université Est, arrondissement de Chicoutimi.

La couverture incendie est assurée par cinq casernes

Arrondissement de Jonquière

Caserne 1: située sur la rue Saint-Dominique

Caserne 2: située sur le boulevard Mellon

Arrondissement de Chicoutimi

Caserne 3: située sur le boulevard de l'Université

Caserne 4: située sur la rue Roussel

Arrondissement de La Baie

Caserne 5: située sur le boulevard de la Grande-Baie Nord

Trois postes d'incendie sont localisés en périphérie de la ville

Secteur Laterrière

Poste 6: situé sur la rue Notre-Dame

Secteur Shipshaw

Poste 7: situé sur la route Saint-Léonard

Secteur Lac-Kénogami

Poste 8: situé sur le chemin de l'Église

Évaluation des risques associés à votre demeure et à votre terrain

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage
Quel type de matériau de toiture avez-vous?	Si c'est du bitume, du métal, de la tuile ou des bardeaux de bois ou de cèdre avec cote ULC.	0	
	Si vous avez des bardeaux de bois ou de cèdre en bois sans cote ULC.	30	
Votre toit est-il propre?	Pas d'aiguilles, de feuilles ou d'autre matériel inflammable.	0	
	Aiguilles et feuilles sur le toit.	2	
	Gouttières bouchées, amoncellement de feuilles.	3	
Quels matériaux ont été utilisés pour construire l'extérieur de votre demeure?	Matériau inflammable comme stucco, métal, brique.	0	
	Rondins ou bois massif.	1	
	Bois, revêtement en vinyle, bardeaux de fente en bois.	6	
Vos saillies de toit et orifices de ventilation sont-ils fermés et grillagés?	Saillies et orifices fermés, grillage de 3 mm.	0	
	Saillies et orifices fermés sans grillage.	1	
	Saillies et orifices ouverts.	6	

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage
Avez-vous grillagé vos balcons, terrasses ou vérandas?	Tous les balcons, terrasses et vérandas sont grillagés ou revêtus de matériau résistant au feu.	1	
	Tous les balcons, terrasses et vérandas sont grillagés ou revêtus de matériau inflammable.	2	
	Les balcons, terrasses et vérandas ne sont pas grillagés ou revêtus de matériau.	6	
Vos fenêtres et portes sont-elles bien résistantes au feu?	Verre trempé dans toutes les portes/fenêtres.	0	
	Vitre double : • Petite/moyenne • Grande	1 2	
	Vitre simple : • Petite/moyenne • Grande	2 4	
Où est votre réserve de bois de chauffage?	À plus de 10 mètres de tout bâtiment.	0	
	Entre 3 et 10 mètres de tout bâtiment.	3	
	À moins de 3 mètres de tout bâtiment.	6	
Votre demeure est-elle en retrait du bord d'une pente?	La demeure est située dans le bas ou la partie inférieure d'une colline.	0	
	La demeure est située dans le haut ou au milieu d'une colline.	6	

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage
Quel type de forêt se trouve à proximité de votre demeure et à quelle distance se trouve-t-elle?	Feuillus (peupliers, bouleaux) à moins de 10 mètres des bâtiments.	0	
	Feuillus à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments.	0	
	Bois mixte (peupliers, bouleaux, épinettes ou pins) à moins de 10 mètres des bâtiments.	30	
	Bois mixte à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments.	3	
	Conifères (épinettes, pins ou sapins) à moins de 10 mètres des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • séparés 30 • ensemble 30 	
Quel type de végétation pousse dans la zone à proximité de vos bâtiments?	Gazon bien arrosé ou autre matériel inflammable.	0	
	Herbe sauvage non tondue ou buissons	<ul style="list-style-type: none"> • à moins de 10 mètres des bâtiments 30 • entre 10 et 30 mètres des bâtiments 3 	
	Matériel ligneux mort ou au sol à moins de 10 mètres des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • parsemé 30 • ensemble 30 	
	Matériel ligneux mort ou au sol entre 10 et 30 mètres des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • parsemé 3 • ensemble 30 	

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage
Y a-t-il beaucoup de sous-bois et de combustible étagé dans la forêt environnante?	Aucun à une distance de 10 à 30 mètres.	0	
	Parsemé <ul style="list-style-type: none"> • à moins de 10 mètres des bâtiments • à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments 	4 3	
	Abondant <ul style="list-style-type: none"> • à moins de 10 mètres des bâtiments • à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments 	10 7	
Le niveau de risque d'un incendie de forêt pour votre demeure est : Pointage total:			

Peu élevé

21 points

Moyen

21-29 points

Élevé

30-35 points

Très élevé

35 points

Autres facteurs Intelli-Feu

Facteurs importants	Oui	Non
Votre demeure et votre propriété sont-elles bien assurées?		
Possédez-vous le matériel de lutte contre le feu nécessaire (pelles, râteaux, seaux, tuyaux d'arrosage, etc.) à portée de la main?		
Est-ce que vos tonneaux de brûlage sont grillagés et à au moins 10 mètres de matériel inflammable et de bâtiments?		
Est-ce que les lignes d'énergie électrique sont dégagées de toute végétation?		
Est-ce que les réservoirs de propane sont dégagés de toute végétation et à au moins 10 mètres de tout bâtiment?		

Facteurs importants	Oui	Non
Est-ce que vos tonneaux de brûlage sont grillagés et à au moins 10 mètres de matériel inflammable et de bâtiments?		
Est-ce que les lignes d'énergie électrique sont dégagées de toute végétation?		
Est-ce que les réservoirs de propane sont dégagés de toute végétation et à au moins 10 mètres de tout bâtiment?		
Y a-t-il des services d'urgence pour la lutte contre le feu à moins de 10 minutes de conduite de votre demeure?		
Est-ce que votre cheminée est sécuritaire?		
Est-ce que votre cheminée est propre?		
Est-ce que votre cheminée a les ouvertures et la hauteur d'empilage appropriées ainsi que le grillage et le pare-feu nécessaires?		
Est-ce que votre demeure et les autres bâtiments possèdent une zone de dégagement d'au moins 10 mètres de chaque côté des structures?		
Avez-vous un approvisionnement en eau municipal ou sur place adéquat en cas d'incendie?		
Possédez-vous un plan d'urgence en cas d'incendie?		
Votre chemin d'accès est-il sécuritaire?		
Votre chemin est en mesure de permettre la circulation des véhicules lourds?		
Votre chemin permet-il la circulation à double sens?		
Le numéro civique de votre résidence est-il visible?		
Votre chemin d'accès permet-il une identification rapide de votre résidence pour les services d'urgence?		

Quelques informations supplémentaires

La Société de protection des forêts contre le feu est l'organisme mandaté afin de prévenir et combattre les feux de forêt sur tout le territoire du Québec; certains secteurs de Saguenay sont également sous sa responsabilité. Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay intervient en collaboration avec les pompiers de la SOPFEU qui possèdent une formation et l'équipement spécifique pour combattre ce type d'incendie.

En consultant le site de la SOPFEU à www.sopfeu.qc.ca ou www.inflammable.ca, il vous est possible de connaître l'indice d'inflammabilité pour notre ville. Vous pouvez aussi les joindre en composant le **1 800 463-FEUX**. Nous vous rappelons que vous devez composer le **911** en tout temps pour signaler un feu de forêt.

Un autre partenaire important de la Ville de Saguenay, le ministère de la Sécurité publique, division de la sécurité civile, met à votre disposition plusieurs documents d'information que vous retrouverez à www.securitepublique.gouv.qc.ca section sécurité civile.

Quelques faits survenus en 2010

La région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean a été durement touchée par les feux de forêt.

« L'incendie du lac Smoky, une fusion de plusieurs incendies, est le plus gros incendie combattu par la SOPFEU depuis sa création en 1994, avec une superficie de 107 004 hectares. Il sera actif pendant 105 jours, ce qui en fait également l'incendie qui a eu la plus longue durée depuis 1994. »

Rapport annuel 2010, SOPFEU

« Un incendie de forêt a ravagé plus de 200 cabanons abritant quelque 400 motoneiges, hier, au kilomètre 33 du chemin Price, sur la Zec Onatchiway, au nord de Saint-David-de-Falardeau. »

Le Quotidien du 14 juin 2010

Demande de permis de feu à ciel ouvert

Arrondissements

Chicoutimi

150, boulevard du Saguenay Est
418 698-3335

Jonquière

2354, rue Saint-Dominique
418 698-3356

La Baie

422, rue Victoria
418 698-3357

Points de service

Laterrière

6166, rue Notre-Dame
418 698-3200 poste 4190

Lac-Kénogami

3000, chemin de l'Église
418 547-0994

Shipsshaw

3760, route Saint-Léonard
418 698-3356 poste 5652

Avant d'allumer votre feu, votre permis en main, avisez les pompiers au numéro de téléphone suivant: **418 698-3336**.

Nos partenaires



Pour toute information

444, boulevard de l'Université Est
Chicoutimi (Qc) G7H 6X3
418 698-3380
incendie@ville.saguenay.qc.ca

Ce document a été élaboré dans le cadre du DESS en gestion des risques majeurs dispensé par l'UQAM par messieurs Patrick Caron, Jean-Charles Fortin, Jesse Thériault et Michel Houde.

Révisé par la Division gestion et analyse des risques du Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay par monsieur Christian Fillion, ainsi que par le Service des communications.

La sécurité des citoyens:

Une habitude à cultiver

ENSEMBLE!

